

9 - Dispositif Tickets Loisirs Vacances - Bilan 2014 - Règlements 2015 -2016

M. FOUSSERET, Maire :

A - Le bilan 2014

Afin de mieux répondre aux besoins des familles et d'améliorer la lisibilité de l'offre municipale, il a été proposé d'ajuster en 2014 la démarche de développement du dispositif «Tickets Loisirs Vacances».

Ce dispositif regroupe différentes aides :

Tickets séjours vacances :

- . Tickets Séjours enfance jeunesse
- . Tickets Séjours (enfance jeunesse) dans une famille
- . Tickets Séjours familiaux (enfants / jeunes et un parent)

Tickets accueils de loisirs

Tickets loisirs sports

dont les Tickets loisirs sport «découverte» introduits en 2014 dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

Tickets jeunes BAFA

Ce panel de sept tickets permet de lutter contre les inégalités d'accès des enfants et des familles aux vacances et aux loisirs sportifs, socio-culturels et éducatifs.

Plusieurs objectifs ont été poursuivis en 2014 :

- . parfaire l'harmonisation des tarifs «planchers». Introduire un QF supplémentaire pour les tickets loisirs sport (QF de 2 530,01 à 680 €),
- . créer en juillet 2014 une nouvelle aide : ticket loisirs sport «découverte» destiné à faciliter l'accès au sport après l'école (QF 1 de 0 à 530 € et QF 2 de 530,01 à 680 €),
- . développer plus de proximité vers les familles et simplifier leurs démarches administratives, pour accéder plus facilement à ce dispositif,
- . développer les départs en famille, avec la prise en charge d'un parent, dans des structures labellisées VACAF de la Région Franche-Comté,
- . privilégier le soutien aux prestataires, accueils de loisirs, centres de vacances, clubs sportifs, etc., labellisées par la CAF et la CNAF,
- . structurer le réseau des «référents familles» attachés aux équipements de quartier agréés centres sociaux,
- . apporter une aide à la formation d'animateurs volontaires BAFA en fonction des revenus des familles,
- . mieux communiquer sur la politique municipale, en la matière, et mettre en relief ces actions favorisant l'accès aux loisirs et aux vacances.

L'ensemble de ces objectifs a été atteint, avec 1 059 tickets délivrés soit 15 % d'augmentation par rapport à 2013.

La dépense pour la Ville s'est élevée à 81 387 €. Cette somme est en augmentation de 8 % par rapport à 2013 et atteint 90 % de plus depuis la création du dispositif en 2009.

Sur cette dépense globale, 3 752 € ont été consacrés à deux nouvelles aides introduites en 2014, QF 2 pour les tickets sport et tickets sport «découverte», grâce auxquelles 110 enfants supplémentaires ont pu pratiquer une activité sportive.

Les départs en vacances de mineurs dans une famille, ainsi que les séjours enfance jeunesse dans les structures sont identiques en volume à 2013 soit 380.

Les séjours familiaux continuent leur progression avec 15 familles supplémentaires soit 83 au total.

Les accueils de loisirs, avec 171 tickets, ont connu une légère baisse et concerné 20 enfants de moins que l'an passé.

16 jeunes supplémentaires ont bénéficié d'une aide à la formation BAFA (56 en 2014 contre 40 en 2013).

31 % des aides attribuées concernent des familles planoisiennes, suivi de Palente/ Orchamps qui atteint 12 % du volume global des tickets, notamment concentrés sur les tickets accueils de loisirs (34 %).

En ce qui concerne la tranche d'âge, les 3/10 ans sont majoritairement impactés par les tickets accueils de loisirs, à noter un abaissement de l'âge des bénéficiaires.

Les séjours ont également vu leur moyenne d'âge s'abaisser de 10 à 8 ans et concerne la tranche jusqu'à 17 ans.

Au niveau de la répartition par sexe, en moyenne l'ensemble des tickets délivrés touchent 57 % de garçons pour 43 % de filles, cette proportion s'accroît dans le cadre des tickets loisirs sport dont les filles bénéficient à 29 % (23 % en 2013).

Les partenaires les plus sollicités sont :

- . L'Association des Familles Bisontines, unique interlocuteur, qui comptabilise l'ensemble des 122 tickets délivrés pour les séjours enfance jeunesse dans une famille d'accueil,
- . La MJC Palente Orchamps avec 102 tickets sur 171 délivrés pour l'accueil de loisirs,
- . Les PEP regroupent 66 tickets séjours enfants sur 258, puis 29 pour Profession sport 25/90, viennent ensuite l'Asep et les Barboux pour 25 tickets.
- . Les tickets séjours familiaux ont été attribués majoritairement à des familles qui ont choisi Profession Sport soit 25 sur 83, le deuxième prestataire vacances familiales étant les PEP avec 19 séjours.
- . Les 317 tickets loisirs sports ont été attribués pour 19 % au SC Clemenceau, suivis pour 11 % environ chacun, par PSB, PKA.
- . Les 50 tickets sport «Découverte» ont été attribués pour 32 % au handball Sport Mahorais 25 le reste étant divisé entre les autres partenaires (Dojo F-C, Etoile sportive Saint-Ferjeux, PSB Judo, Association sportive Orchamps, ASPTT, CPB,...)
- . Les Francas sont, **avec 34 tickets sur 56, le principal intervenant pour la formation au BAFA.**

B - Les évolutions du dispositif en 2015

Compte tenu des éléments de bilan, il est proposé de reconduire le dispositif sur 2015 et de renouveler la participation financière minimum des familles (10 % du coût des prestations) et la durée de convention avec les associations et prestataires concernés.

1/ La participation des familles

Il avait été proposé, dans un souci éducatif et pédagogique, de généraliser le principe de participation minimum de 10 % à la charge de la famille quel que soit son niveau de ressource, pour tous les tickets du dispositif « Tickets Loisirs Vacances ». Cette mesure généralisée à l'ensemble des tickets en 2014 n'ayant fait l'objet d'aucune remarque de la part du public ou des partenaires, il est donc proposé de reconduire cette participation des familles.

2/ Les dispositions particulières

Les séjours familiaux sur les sites de Marnay et Port-Lesney gérés par Profession Sport

Dans le cadre du dispositif Tickets Loisirs Vacances, la Ville de Besançon a engagé en 2014 un partenariat avec l'ensemble des opérateurs régionaux labellisés VACAF dont quatre chargés de favoriser les départs en vacances et les séjours familiaux en proposant des forfaits incluant, outre l'hébergement et la restauration, le transport et l'animation.

Trois de ces prestataires, le CLAJ de la Batailleuse à Rochejean, la Roche du Trésor à Longeville Mont d'Or et les PEP à Malbuisson bénéficiaient de la prestation courts séjours de la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs. Le quatrième, Profession Sports 25/90 dont les sites de Marnay et Port-Lesney sont hors limite du département, ne pouvait prétendre à cette aide dont le montant s'établit à 15,24 € par jour et par enfant.

Pour rappel, afin de ne pénaliser ni les familles, ni la structure et de maintenir cette offre spécifique d'accueil en bungalows appréciée du public, il avait été décidé, en 2013 et 2014, de compenser cette aide à laquelle les sites installés en Haute-Saône et dans le Jura, ne pouvaient prétendre. C'est ainsi qu'il a été versé, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 6 novembre 2014 à Profession Sports 25/90 une subvention de 4 037,80 €, cette aide correspondant aux séjours d'une semaine pour 56 enfants soit 25 familles bisontines ayant bénéficié de cet accueil.

Il a été convenu avec Profession Sports de ne pas renouveler cette disposition spécifique en 2015 et demandé au prestataire de rechercher une alternative d'accueil sur le département du Doubs ce qui ne s'est, à ce jour, pas concrétisé. Cette décision ne remet pas en question la possibilité pour les familles qui ont l'autonomie nécessaire et sont éligibles, de choisir ces destinations et bénéficier du ticket séjours familiaux.

Les tickets loisirs sport et loisirs sport découverte

Un écart conséquent est relevé par les familles qui comparent le montant de l'aide entre le QF1 et le QF2.

Il est proposé de relever l'aide actuelle pour les QF 2 (530,01 à 680 €) et de la fixer à 40 € pour les tickets Sports et pour les tickets Sports découverte.

Les tickets BAFA internat et extension au BAFD

Il est proposé dans le cadre du ticket BAFA (Base et/ou Approfondissement) de promouvoir les inscriptions des jeunes pour des stages offrant la formule en internat. Une aide complémentaire de 50 € pourra ainsi être allouée à chaque jeune inscrit en formule internat.

Nous proposons également la création, à titre expérimental, d'un ticket BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) à destination des jeunes de 21 à 28 ans.

Ce ticket sera alloué selon les mêmes conditions que le ticket BAFA. Au nombre de 10 tickets pour l'année 2015, il sera également intégré une valorisation de 50 € pour les candidats inscrits dans une formule internat.

TICKETS	Age Requis Enfant/ Jeune	Caractéristiques	Périodes départ possibles/nombre de jours maxi attribués	Durée mini séjour	Conditions de Ressources			Observations
					QF 1 de 0 à 450 €	QF 1 bis de 450,01 à 530 €	QF 2 de 530,01 à 680 €	
Séjours Enfance/Jeunesse (centres ou camps de vacances)	0-18 ans	Le séjour doit être organisé par un organisme français Séjour agréé DDCSPP* Se dérouler dans un pays de l'Union Européenne	Lors de chaque vacances scolaires : 28 jours maximum 20 jours maximum/été	5 jours + 4 nuits	6,50 €/jour/enfant	4,50 €/jour/enfant	2,50 €/jour/enfant	
Séjours Dans Une Famille (=AFB)	0-18 ans	Séjour organisé par une association agréé DDCSPP	Lors de chaque vacances scolaires : 28 jours maximum 20 jours maximum/été	Pas de restriction mais pendant les vacances scolaires	4 €/jour/enfant	3 €/jour/enfant	2 €/jour/enfant	
Séjours Familiaux	0-18 ans	Séjour proposé par une structure/Organisme français labellisé vacat* Uniquement en Franche-Comté	Toute l'année hors et pendant les vacances scolaires 7 jours maximum	Pas de restriction prise en charge d'un seul parent + enfants payants	6,50 €/jour/enfant	4,50 €/jour/enfant	2,50 €/jour/enfant	Attention : ticket modulable en fonction autres aides : vacaf- prestation court séjour
Accueil de Loisirs	0-18 ans	Structure agréée en accueil de loisirs (ACCEM) par la DDCSPP Uniquement/journée avec Repas à Besançon	vacances d'été uniquement 20 jours maximum	de 1 à 20 jours	Différence entre Tarif et Base :		NON	Hors Accueils de loisirs municipaux - Francas- MJC Clairs-Soleils
Jeunes BAFABAFD	17-25 ans Bata 21-28 ans Bafd	Organismes agréés DDCSPP En Franche-Comté uniquement	Lors de chaque vacances scolaires 1 session /an	Base	de 3,20 €/j/enf	de 4,10 €/j/enf	NON	+ 50 € quel que soit le QF en cas de session de formation en internat
Loisirs Sports	Elèves scolarisés en élémen- taire	Clubs pentaires/ville Agréés DDCSPP Affiliés à l'Office Municipal des sports		Perfection- nement	200 €/session	150 €/session	100 €/session	Idem Base
Loisirs Sports «Découverte»	Elèves scolarisés en primaire	Idem Loisirs Sports, pentaires inscrits dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires	1 adhésion/an pour l'un ou l'autre	adhésion annuelle	120 €	40 €	40 €	non cumulable avec ticket sport «découverte»
					70 € maxi	40 €	NON	non cumulable avec ticket sport

Propositions

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du bilan 2014 et des évolutions du dispositif «Tickets Loisirs Vacances», est invité à :

- en approuver le principe et sa mise en œuvre, y compris les dispositions particulières, pour 2015,
- approuver les règlements de fonctionnement et d'attribution des différents «Tickets»,
- autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir avec les associations concernées.

«M. Ludovic FAGAUT : Vous abordez dans ce point un engagement financier pour les familles à hauteur d'au moins 10 %, pour le ticket loisirs vacances notamment sur les sports découverte d'initiation à l'activité sportive après le temps scolaire dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. J'avais déjà dans un précédent conseil municipal soulevé cette anomalie à venir mais qui se confirme à mon avis aujourd'hui. La réforme des rythmes scolaires n'est donc pas forcément totalement gratuite pour les familles sur notre ville puisque les enfants qui souhaiteraient participer à des activités physiques et sportives vont devoir payer ce ticket au moins à hauteur de 10 %. Cela touche certainement un grand nombre de familles qui souhaitent faire pratiquer leurs enfants et on pense donc en tout cas qu'il y a un devoir de transparence sur ce sujet.

M. LE MAIRE : Donc devoir de transparence.

Mme Mina SEBBAH : Je voudrais vous sensibiliser sur le sujet des fermetures des centres de loisirs de Dürer à Planoise fin décembre 2014 et celui de Fontaine Ecu prévu fin juin 2015, mettant une directrice et des animateurs au chômage. Les enfants devront se répartir dans d'autres centres, notamment celui des Sapins et Saint-Ferjeux. Ce qui m'inquiète c'est que les effectifs vont exploser le mercredi et surtout pendant les vacances scolaires. Hormis le côté pratique du transport pour les parents, le sureffectif risque de mettre en péril la sécurité des enfants. J'ai donc deux questions à vous poser : quel sont les événements qui ont mené à la décision de fermer ces centres ? D'autres solutions sont-elles prévues que la répartition des enfants sur d'autres centres de loisirs ?

M. Jean-Sébastien LEUBA : Je suis un peu surpris de la question qui n'a rien à voir avec le rapport donc je serai très bref. D'autre part je pense qu'il y a une personne de votre famille qui est directrice du centre de Fontaine Ecu donc il faut se méfier un petit peu des propos par rapport à de possibles conflits d'intérêts. Juste pour rassurer les Bisontins il y a simplement un transfert d'activité qui a été validé en commission, présenté dans le détail à la majorité et à l'opposition qui concerne le centre de Fontaine Ecu. Il y avait 24 enfants, 3 animateurs et 1 directeur. L'activité existera toujours aux Sapins qui est bien entendu à 10 ou 15 mn plus loin via le réseau de bus et de la même manière il y a une modification sur Planoise avec le Centre Dürer Fluo qui accueille environ une vingtaine d'enfants avec 2 animateurs et 1 directeur de centre, et ça c'était déjà des propositions qui avaient été échangées avec notre délégataire de service public bien avant les décisions prises et il y a aussi d'autres rassemblements de centres qui se font, on pense à Rivotte - Helvétie également qui s'est fait mais je n'ai pas forcément envie d'intervenir sur un point qui ne concerne pas du tout l'ordre du jour du Conseil Municipal. Et concernant les tickets loisirs on vous referra le détail mais je pense qu'il y a de l'incompréhension, je ne peux pas intervenir car je ne suis pas rapporteur de la thématique mais bien entendu les enfants ne vont pas payer un ticket loisirs en plus concernant les activités sportives, le ticket loisirs ne fonctionne pas de cette manière-là.

M. LE MAIRE : Madame SEBBAH vous voulez redire un mot ?

Mme Mina SEBBAH : Oui, je voulais juste signaler que ça n'a absolument rien à voir avec la personne de ma famille, j'ai su cela de la part des parents des enfants et des animateurs d'autres centres.

M. Jacques GROSPERRIN : Je n'accepte pas ce type de propos de M. LEUBA concernant les conflits d'intérêt. On pourrait parler de l'Assemblée nationale où on ne le fait pas, on n'intervient pas sur ces points. Je compte sur vous Monsieur le Maire pour redire les choses, pour faire en sorte qu'on respecte les règles à ce sujet. En tout cas je trouve que ce n'est pas très élégant pour Mme SEBBAH.

M. LE MAIRE : Mme SEBBAH vous êtes intervenue deux fois donc je ne vous redonne pas la parole.

M. Michel OMOURI : Comme M. LEUBA donne des leçons de gestion, on va peut-être venir un peu sur la partie technique. Pourquoi a-t-on fermé deux centres de loisirs ? Deux choses : d'abord les rythmes scolaires, par rapport à ce qu'il se passe sur...

M. LE MAIRE : Non, non...

M. Michel OMOURI : ... attendez je voudrais répondre à M. LEUBA.

M. LE MAIRE : Monsieur OMOURI, je vous rappelle les règles que nous avons adoptées ici, on reste sur le sujet. Vous restez sur le sujet et je vous donne la parole volontiers. On ne va pas partir sur les rythmes scolaires, vous aurez l'occasion de dire à l'Adjoint DAHOUI tout le bien que vous en pensez. Je vous redonne la parole mais vous restez sur le sujet faute de quoi je vous reprendrai la parole. Allez-y Monsieur OMOURI.

M. Michel OMOURI : C'est bien parce qu'il y a marqué dessus «sport découverte, initiation au sport activité avec le temps scolaire dans le cadre des rythmes scolaires». Voilà, donc je peux répondre. Simplement je peux vous dire que les rythmes scolaires ont fait aujourd'hui baisser les effectifs, que ce soit du centre d'accueil de loisirs de Montrapon qui était au départ de 25 on est descendu à 10, sur le secteur de Planoise c'est la même chose. Simplement, ce que vous avez oublié de dire c'est que vous avez baissé de 8 % la dotation municipale dans la DSP auprès des Francas. Voilà pourquoi les deux centres de loisirs vont devoir fermer leurs portes, c'était tout simple.

M. LE MAIRE : Je vais vous dire que je suis assez surpris qu'un certain nombre -on ne se cache pas derrière, c'est vrai- d'entre vous nous appellent à toujours plus de rigueur dans la gestion et lorsqu'effectivement nous fermons un centre parce qu'il n'y a plus que 10 personnes ça s'appelle tout simplement de la bonne gestion tout en respectant l'intérêt des gamins, c'est tout.

M. Laurent CROIZIER : Ma question s'adresse à M. GHEZALI. Nous avons beaucoup regretté que le dispositif «sport après l'école» ne soit pas à l'intérieur de l'ensemble du dispositif périscolaire. J'ai pu joindre quelques structures qui étaient dans ce dispositif «sport après l'école» et toutes celles que j'ai pu contacter m'ont dit que faute d'inscrits, elles avaient annulé leurs activités. Je voulais savoir si c'était des cas particuliers ou si c'était une généralité et que vous réfléchissiez à une réorganisation.

M. Abdel GHEZALI : Sur ce point-là c'est bien le but de la réforme des rythmes scolaires, on est avec des publics qui ne viennent pas en masse découvrir des activités sportives. Je vous rappelle que les activités sportives qu'on a voulu «sport après l'école» sont plutôt des activités sportives que ces publics n'ont pas l'habitude d'avoir. On a plutôt misé sur des sports différents du foot, et donc évidemment il n'y a pas assez de personnes aujourd'hui mais ça ne remet pas en cause le dispositif car c'est le travail fait dans la durée qui va permettre d'arriver à amener des jeunes ou des gamins dans ces activités sportives après l'école. Donc oui, dans certaines activités ça ne se remplit pas mais en même temps c'est de notre devoir par rapport à cette réforme des rythmes scolaires de les maintenir.

M. Julien ACARD : Tout d'abord merci de me donner la parole en tant qu' élu républicain, n'en déplaise à M. GROSPERRIN le Front National est un parti élu et donc dans la République au même titre que l'UMP.

Sur ce rapport Monsieur le Maire, je tiens à vous féliciter parce que nous allons dans le même sens, c'est rare et ça mérite d'être souligné, en demandant une participation minimum. Nous pensons que c'est une bonne solution en ce sens que la gratuité n'existe pas et je reprends d'ailleurs des propos que vous aviez vous-même tenus «la gratuité n'existe pas et elle est toujours payée par quelqu'un» et demander une participation, même modique c'est aussi inciter à un meilleur respect des choses, du matériel, etc. et pour nous ça va dans le bon sens.

M. LE MAIRE : Je mets donc ce rapport au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Il est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. GHEZALI, M. LEUBA et M. DAHOUI n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 23 janvier 2015.